|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/19 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale7 juillet 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation des Règlements
concernant les véhicules**

**Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes
et connectés**

**Septième session**

Genève, 21-25 septembre 2020

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la septième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 21 septembre 2020 à 10 heures,
et s’achèvera le 25 septembre 2020 à 12 h 30

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Points à retenir des sessions de mars et de juin 2020 du WP.29.

3. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes.

4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés :

a) Résultats attendus du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes ;

b) Résultats attendus du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée ;

c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée ;

d) Règlement ONU sur les systèmes automatisés de maintien dans la voie.

5. Véhicules connectés :

a) Cybersécurité et protection des données ;

b) Mises à jour des logiciels et questions relatives aux mises à jour à distance ;

c) Considérations juridiques relatives aux dispositions techniques applicables pendant la durée de vie du véhicule ;

d) Questions diverses.

6. Règlement ONU no79 (Équipement de direction) :

a) Fonction de direction à commande automatique ;

b) Équipement de direction ;

c) Manœuvre télécommandée ;

d) Questions diverses.

7. Systèmes actifs de freinage d’urgence.

8. Règlements ONU nos 13, 13-H, 139 et 140, et RTM ONU no 8 :

a) Système de contrôle électronique de la stabilité ;

b) Ensembles modulaires de véhicules ;

c) Précisions.

9. Freinage des motocycles :

a) Règlement technique mondial ONU no 3 ;

b) Règlement ONU no 78.

10. Règlement ONU no 90.

11. Révision 3 de l’Accord de 1958 :

a) Application des dispositions pertinentes de la révision 3 de l’Accord de 1958 ;

b) Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

12. Questions diverses :

a) Liste des priorités en ce qui concerne les activités du GRVA ;

b) Intelligence artificielle ;

c) Questions diverses.

 II. Annotations et liste des documents

L’ordre du jour annoté sera publié avant la session du GRVA (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/19/Add.1).

1. \* Les représentants sont priés de s'inscrire sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=SR_hy1>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Par souci d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE. Les versions traduites des documents officiels sont disponibles en accès public par le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse [documents.un.org](https://documents.un.org/prod/ods.nsf/home.xsp). [↑](#footnote-ref-3)